

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : jean-sebastien-dubuc-cssmi-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/e0853d3a24d0de3576296fc8>

Date d'obtention : 2025-11-25 14:32:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode servent à recueillir le plus d'informations possible pour évaluer la nature des photos, qu'elles soient impulsives ou malveillantes. Elles permettent aussi de guider mes interventions, de prévenir l'escalade et de documenter correctement la situation pour un suivi adéquat.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Plusieurs événements peuvent mener à l'utilisation du protocole Sexto, mais il est essentiel de toujours préserver l'intégrité et la sécurité des élèves. Cela aide également à adapter l'intervention selon le contexte et les personnes impliquées.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate semble être celle où il y a un risque que les photos circulent dans l'école, car le sentiment d'urgence peut être difficile à gérer. Il faut alors trouver un équilibre entre rapidité et réflexion, tout en assurant l'accompagnement et la sécurité des élèves concernés.